

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

Envoyé en préfecture le 13/05/2019
Reçu en préfecture le 13/05/2019
Affiché le 13/05/2019
ID : 038-213801731-20190507-DEL33ENTREINCEN-DE

DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS

Séance du 7 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 30/04/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOUX Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOUX Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, GUITHON Bernard, CROUZET Louisette

Etait absent: GARNOT Pascal

Délibération N° 2019 - 33 : Contrat d'entretien détection incendie pour l'Auberge

La société d'électricité UGIS est intervenue le 4 mars 2019 à l'Auberge pour vérifier la protection incendie de catégorie A URA ECS 2 2008-Y.

Le maire informe le Conseil Municipal l'obligation de souscrire à un contrat d'entretien conformément aux dispositions des articles MS 58 §3 et MS 68 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

UGIS propose un contrat d'entretien pour une durée de 4 ans pour un montant annuel de 1 370.95€ HT soit 1 645.14€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le contrat de maintenance pour l'entretien détection incendie proposé par UGIS pour un montant de 1 645.14€ / an pour une durée de 4 ans.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents permettant l'exécution du contrat.

Suffrages exprimés : ~~10~~ - Pour : ~~10~~ - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

